

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 957

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

827 608 324 RCS Nantes.

GEODESIAL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 13650000 EUR.

Adresse : 3, rue du Mail, 44700 Orvault.

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : GEODESIAL SAS au capital de 13 650 000 € Siège social : 3 rue du Mail 44700 Orvault 827 608 324 R.C.S. Nantes AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION Société absorbante : Sogelink Group, société par actions simplifiée au capital de 74 221 043 euros, dont le siège social est situé 131 chemin du Bac à Traille 69300 Caluire-et-Cuire, immatriculée sous le numéro 824 354 146 RCS Lyon. Société absorbée : GEODESIAL, société par actions simplifiée au capital de 13 650 000 €, dont le siège social est situé 3 rue du Mail 44700 Orvault, immatriculée sous le numéro 827 608 324 RCS Nantes. Par un acte sous seing privé en date du 14 novembre 2022, les soussignées ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société GEODESIAL par la société Sogelink Group. La valeur des éléments d'actif apportés est égale à 30 697 491 €, la valeur des éléments de passif pris en charge est égale à 68 754 €, soit un actif net apporté égal à 30 628 737 €. La parité de fusion serait de 1,81 actions composant le capital de la société Sogelink Group pour 1 action composant le capital de la société GEODESIAL. En rémunération et représentation de l'apport-fusion, la société Sogelink Group procèdera à une augmentation de son capital social d'un montant de 24 706 500 € par création de 24 706 500 actions nouvelles. La différence entre le montant de l'actif net apporté par la société GEODESIAL et le montant de l'augmentation de capital, constituera une prime de fusion de 5 922 237 €. La fusion prendra juridiquement effet à l'issue des décisions de l'associé unique des sociétés participantes approuvant la fusion qui devra intervenir avant le 31 décembre 2022. Toutefois la fusion prendra effet fiscalement et comptablement rétroactivement au 1er janvier 2022. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, le projet de fusion en date du 14 novembre 2022 a été déposé le 15 novembre 2022, au nom de la société Sogelink Group au greffe du tribunal de Commerce de Lyon, et de la société GEODESIAL, au greffe du tribunal de Commerce de Nantes. Les créanciers des sociétés participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..